

CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE PAYS DES PAILLONS LOU PITCHOUN MADONENC

Novembre 2018 LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

N° 101

Assainissement du quartier des Tourrettes

Un objectif atteint

Un contexte géographique contraint

Le territoire de la commune de Châteauneuf-Villevieille est à cheval sur deux bassins-versants, celui de la vallée du Paillon de Contes à l'Est et celui de Val de Banquière au Sud-Ouest. Le quartier des Tourrettes correspondant à ce dernier concentre plus du tiers de la population communale, soit environ 350 habitants issus d'une urbanisation résidentielle diffuse. Ce quartier est séparé du plateau de Villevieille, site d'implantation primitif de la commune, par le col de Châteauneuf qui culmine à 626 mètres. La nature lithologique karstique de ce secteur excentré par rapport au cœur urbain historique ne permet pas la mise en œuvre d'un assainissement individuel performant sans de gros investissements.

Dans ce contexte, les eaux usées issues du quartier des Tourrettes avaient un impact direct sur les aquifères de la Banquière, située en contrebas, sur la commune de Tourrette-Levens.

Divers senarii ont été étudiés afin d'assainir ce quartier, notamment :

- La construction d'une station d'épuration dédiée au quartier
- La connexion au réseau du quartier avec la station d'haliotis, via la commune de Tourrette-Levens

Une technique innovante, un chantier difficile

En raison de contraintes, financières ou de maitrise de foncier, le relèvement des eaux usées jusqu'au Col a été privilégié pour pouvoir se raccorder au réseau d'assainissement existant au Brec, en liaison avec la station d'épuration implantée en rive droite du Paillon sur la commune de Drap, et gérée par le SICTEU.

Ce choix a dicté l'implantation de trois stations de relèvement, dont celle du Pélaous, le poste principal gère un dénivelé de plus de 85 mètres.







Cette station de relevage mise en place répond à une contrainte technique élevée : relever des eaux usées (chargées) à plus de 85 m de hauteur pour passer le col au débit de 6 litres par seconde.

Le système retenu est un système innovant qui utilise des pompes destinées à l'eau potable combinées à un séparateur de matière solide. Les pompes eaux claires étant plus puissantes et moins **énergivores**, cette installation répond au cahier des charges techniques et a permis de faire une économie de 20 kw sur la puissance installée.

Avant le pompage, les matières solides sont séparées des eaux usées et retenues temporairement dans les séparateurs. Seules des eaux usées dégrillées s'écoulent à travers les pompes.

Les eaux usées dégrillées sont refoulées, en sens inverse, dans les séparateurs. Elles entraînent les matières solides stockées dans la conduite de refoulement. Séparateurs et pompes sont donc rincés et prêts pour la prochaine phase d'arrivée.

Au total, du point le plus bas jusqu'au point le plus haut, les eaux sont relevées de 100 mètres, le réseau total représente 1637 mètres de refoulement et 2549 mètres de gravitaire. Une grande partie de réseau a nécessité le creusement des tranchées dans le rocher.



Les diverses tranches du chantier se sont achevées entre le 3ème trimestre 2013 et le 3ème trimestre 2018. Le réseau est aujourd'hui opérationnel.

Un investissement conséquent

Cette réalisation qui génère une plus value non négligeable pour le quartier, représente un investissement de 1 786 280.72 € TTC . Ce montant correspond à 71,13% du budget 2018 total de la commune.

Le raccordement de votre propriété

Une boîte de raccordement a été mise en place en limite de votre propriété afin que vous puissiez réaliser votre branchement au réseau d'eaux usées et que conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique, la partie du branchement située sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public a été exécutée d'office dans le cadre du marché d'extension du réseau public.

La collectivité doit être remboursée des frais engagés pour la construction de la partie publique de vos branchements d'eaux usées sur la base d'un montant de 10€ du m2 de surface de plancher. Le règlement devra être réalisé dès le raccordement de votre habitation.

Les personnes déjà raccordées sont priées de régulariser leur situation dans les plus bref délais.

A compter de la date du branchement, vous serez assujettis à la redevance assainissement.

Des exonérations de l'obligation de raccordement aux égouts sont prévues pour « les immeubles difficilement raccordables, dès lors qu'ils sont équipés d'une installation d'assainissement autonome recevant l'ensemble des eaux domestiques et conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 mars 1982 » (arrêté du 19.07.1960)

Les demandes doivent être adressées en Mairie.

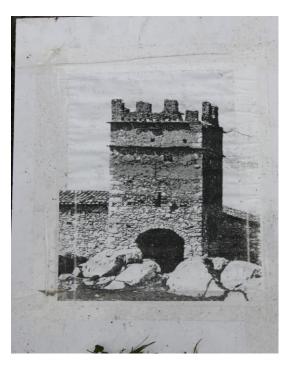
Ce réseau est destiné à recevoir uniquement les eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales ou de vidange de piscines.

Déjections canines

La place du village et les abords du stade sont jonchés de déjections canines.

Il est fait appel au civisme des propriétaires de chiens qui, sans scrupule, souillent l'espace public.

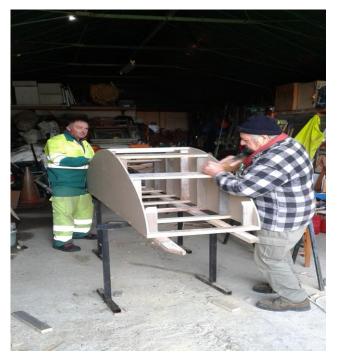
Castel Nuovo



L'Association des Propriétaires pour la Sauvegarde du Site des Ruines(APSR) en collaboration avec la Mairie poursuit les travaux de sauvegarde du site des ruines de Castel

Nuovo. Après la réhabilitation de l'enceinte occidentale et de ses tours, l'équipe de bénévoles s'attache à reconstruire à l'identique, à partir d'une photo ancienne, la tour pigeonnier caractéristique autrefois édifiée à proximité de la chapelle St Joseph située à l'entrée de ce site remarquable.

Elle fut détruite au 19 ème siècle par la Municipalité de l'époque pour des raisons de sécurité. Elle a ensuite servi de carrière de pierres taillées....



Ce travail est rendu possible grâce à de nombreux partenaires.

La société Lafarge qui fournit le liant, la fondation du Patrimoine qui a lancé une souscription publique, le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme, et Environnement) qui mène des ateliers, l'entreprise de BTP Franck Rocco qui a mis gracieusement à disposition un conteneur pour stocker les matériaux et le matériel, l'entreprise de transports Mari&Fils, qui a transporté le conteneur.



Actuellement les fondations de l'édifice ont été reprises et l'arc de décharge de la façade orientale mise en place.



Actualités économiques

Au fil des lames

M. Vincent Dulac propose l'affûtage et la restauration de tous vos outils (ciseaux, hachoirs, lames de tondeuse, pinces...) Reprise de vos anciens couteaux et ustensiles contre achat neuf.



06.67.98.45.16
vincedeladrec@gmail.com
Affuteur rémouleur à domicile et sur vos marchés



Agri-Loc

Messieurs Olivier et Florian MASSENA viennent d'ouvrir un magasin de location, vente, entretien et réparation de matériel agricole.



330 Avenue Flaminius Raibert 06390 CONTES 04.93.53.01.34



Massage

Resaxosogie

Détente

Bien être

Remise en forme



Miguel CAYUELA

8, allée des Vignes 06390 CONTES 06.34.78.07.11 Domicile sur RDV

Ibérico Auténtico

Charcuterie ibérique et produits espagnols

Monsieur Gonzales chef à domicile propose ses services « tapas, tortillas.. » à l'occasion d'évènements.



07.83.23.25.11 ibericoautentico@mail.com

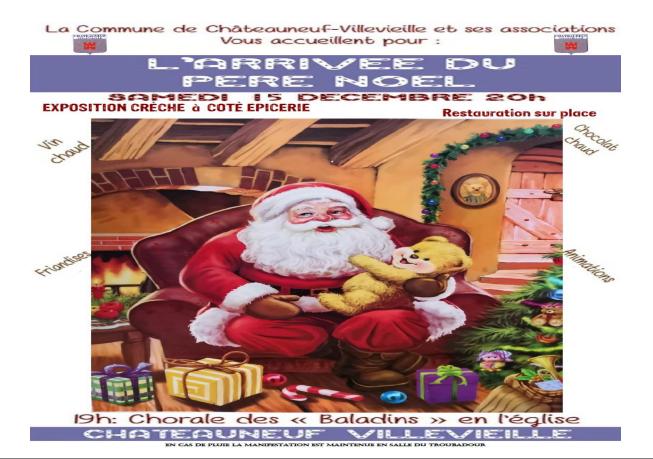


Art Déco création

Tapissière d'ameublement couture et décor Réalisation, confection de rideaux, coussins et voilages sur mesures. Réfection de sièges et fauteuils de styles CANFORA Céline 06.49.78.71.11 canfora.celine@gmail.com

Certains de ces artisans-commerçants sont présents sur le marché mensuel de Châteauneuf-Villevieille.

Testa gamba



Informations

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations par mail (alerte météo..) et qui n'ont pas encore donné leurs coordonnées à la mairie sont priées de nous transmettre leur adresse mail.(chateauneuf.villevieille@wanadoo.fr)

Etat-Civil



Naissances

Elio CAZZULINI né le 30 juin 2018
Théana PANTANI née le 2 juillet 2018
Tom ROUX né le 4 aout 2018
Abel PEIGNE né le 2 septembre 2018
Nicole CASTAGNE née le 1^{er} octobre 2018
Livia WIND née le 9 octobre 2018
Sincères félicitations aux parents!

Mariages

BLEYNIE David et ROVARIS Marianne le 30 juin 2018 VELOT Jean-Marc et AST Valérie le 7 juillet 2018

Félicitations aux heureux mariés !

<u>Décès</u>

MASSENA Louis le 27 mai 2018

DALBERA née BAILET Jenny le 10 juillet 2018

THIBAULT née RESSOUCHE Mireille le 19 juillet 2018

BANAUDO née MARTEL le 14 septembre 2018

Nos sincères condoléances aux proches éprouvés par ces disparitions.

Retrouvez toutes les informations de la municipalité sur le site internet www.chateauneufvillevieille.fr





"LOU PICHOUN
MADONENC"
Périodique édité par:
la Mairie de Châteauneuf villevieille
18, avenue de la Tour
06390 CHATEAUNEUFVILLEVIEILLE
Directeur de publication
Edmond MARI

Dépôt légal : Mai 2018